



Procès-verbal de la réunion du conseil de l'École doctorale du 26 avril 2021, en formation plénière

Présents : Leslie Amrane, Hélène Boucard, Jérémy Bourgeois, François Brenet, Marguerite Canedo, Antoine Claeys, Karine Corre, Pierre Deschemps, Laurent Desessard, Charles Dudognon, Hendrik Eijsberg, Hani Feghali, Éric Gojosso, Dorian Guillon, Aurélie Lacombe, Céline Lageot, Philippe Lagrange, Eddy Lamazerolles, Marie-Eugénie Laporte Legeais, Laurence Leturmy, Nelson Ollard, Catherine Piekarz, Agnès Pimbert, Chloé Thomas, Justine Vallot, Didier Veillon

Excusés : Marie-Laure Duclos-Grecourt, Damien Salles

Le conseil de l'École doctorale s'est réuni en formation plénière, en présentiel et en visioconférence, le lundi 26 avril 2021 à 14h00, en salle Waline, sous la présidence de Madame Marguerite Canedo.

1/ Informations générales

Madame Marguerite Canedo remercie tous les membres d'être présents à ce conseil et en particulier Madame Catherine Piekarz qui est désormais à la retraite. Elle souhaite également la bienvenue à Madame Aurélie Lacombe qui va remplacer Monsieur Dorian Guillon en qualité de gestionnaire à Limoges.

Le premier point de l'ordre du jour concerne les informations générales.

- Madame Marguerite Canedo fait état de quelques abandons de thèse :

* Madame Alix Nicolas, en thèse depuis 2015 sous la direction de Monsieur le doyen Didier Veillon et de Monsieur Evgeny Kuznetzov. Elle avait bénéficié d'un contrat doctoral handicap de la Région. Exerçant une activité professionnelle et n'étant pas

en mesure, à bref ou moyen terme, d'avancer sur son travail de thèse, elle a décidé, pour l'instant, d'abandonner son projet de recherche

* Madame Ariana Valeriani, en thèse avec Monsieur Nicolas Binctin, et qui avait obtenu un contrat doctoral cette année. Dès le mois de décembre, elle avait fait part de son intention d'abandonner son projet de recherche. Madame Marguerite Canedo s'était renseignée auprès de Madame Barbara Merigeault afin de savoir s'il y avait une possibilité de récupérer ce contrat. Cela était effectivement envisageable à la condition que le laboratoire auquel appartenait cette doctorante s'engage à financer les trois mois perdus. Néanmoins, faute de candidat intéressé, cette piste a été abandonnée. Le contrat a donc été perdu.

* Madame Lucie Decker-Willer, inscrite en thèse depuis 2019 sous la direction de Monsieur le doyen Philippe Lagrange et de Monsieur Louis Balmond.

* Madame Ola Alhussin, en thèse sous la direction de Madame Marguerite Canedo depuis fin 2011, mais inscrite à l'École doctorale depuis 2008.

Monsieur Charles Dudognon intervient pour signaler deux abandons du côté de Limoges cette année.

- Madame Marguerite Canedo exprime sa volonté de cadrer un peu plus la procédure d'inscription en thèse avec une date butoir afin d'éviter de multiplier les relances auprès des doctorants qui ne se réinscrivent pas dans les délais. Elle est fixée au 1^{er} décembre, sauf situation tout à fait particulière. Monsieur Charles Dudognon précise qu'à Limoges la date limite des inscriptions est fixée à fin novembre avec la possibilité laissée au doctorant de payer un peu plus tard les frais d'inscription.

- La mise à jour du site de l'école doctorale est en cours car certaines des rubriques ne sont pas encore renseignées ou n'existent pas encore, comme par exemple la rubrique « International », la rubrique « HDR » n'est pas non plus satisfaisante.

- Toujours au titre des informations générales, Madame Marguerite Canedo évoque plusieurs informations concernant l'association Thesa Nostra. Plusieurs manifestations ont eu lieu ou sont à venir :

* « Pars en thèse », qui a eu lieu le 17 mars, à destination des étudiants de Master2 intéressés par un travail de recherche.

* Un retour d'expérience doctorale par trois jeunes docteurs de l'ERDP le 23 mars (Monsieur François-Xavier Raducanou, Monsieur Abdoulaye Sow et Monsieur Naguyb Bounegar), qui ont bien voulu présenter leur sujet de thèse, leur travail de recherche et témoigner de leur parcours après-thèse.

* Le prochain colloque de Thesa Nostra, qui aura lieu le 20 mai sur le thème de « Tintin et le droit ».

Monsieur Nelson Ollard ajoute que Thesa Nostra organise régulièrement des « Café thèse », en ligne avec les doctorants, sur des sujets très divers.

- Monsieur Charles Dudognon annonce que l'association RERDH organisera en mars 2022 un colloque (le huitième) sur la « liberté vestimentaire ».

- Madame Marguerite Canedo fait état de deux soutenances de thèse :

* Madame Aline Mbenoun, qui a travaillé sur « L'espace OAPI : un modèle de régionalisation de la propriété intellectuelle », sous la direction de Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais, a soutenu le 11/02/2021.

* Monsieur Etienne Lare, dont le thème de recherche était « L'élaboration et la pratique du standard en droit international public contemporain », et qui était encadré par Monsieur Jean-Paul Pancraccio, a soutenu le 8 avril 2021.

Madame Marguerite Canedo félicite ces deux docteurs. Il n'y a pas de soutenances du côté de Limoges. Monsieur le Doyen Philippe Lagrange intervient pour dire que Monsieur Etienne Lare, qui avait failli abandonner, est allé au bout de sa thèse avec un résultat tout à fait honorable.

- Concernant le prix de thèse du Barreau, prix ouvert aux docteurs qui ont soutenu entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 décembre 2020, Madame Marguerite Canedo précise que le jury est composé de trois enseignants chercheurs (Madame Laurence Leturmy, Madame Marguerite Canedo et Monsieur Damien Salles) et de trois membres du Barreau. Il y a eu neuf candidatures, et à l'issue d'une pré-sélection opérée par la composante universitaire du jury le 15 avril, quatre candidatures ont été retenues pour l'audition : Madame Claire Quertain, Monsieur Ahmed Elkawagy, Monsieur Alexandre Ghanty et Monsieur Alexandre Zourabichvili. Monsieur le doyen Didier Veillon intervient pour préciser les noms des membres du Barreau : le bâtonnier Emmanuel Breillat, le bâtonnier Nicolas Gillet et le bâtonnier Philippe Gand.

- Madame Marguerite Canedo évoque la mobilité internationale. La commission d'attribution des bourses de mobilité de la Fondation Université de Poitiers a eu lieu le 25 février 2021 sous la présidence de Monsieur le doyen Eric Gojosso directeur du Collège des écoles doctorales. Neuf dossiers au total ont été financés pour un montant de 12 410€. Il y avait un seul candidat pour la Faculté de droit, Monsieur Aboudermane Bode, qui prévoyait un séjour à Dakar du 18 au 31 mai 2021. Ce dernier a obtenu la somme de 1200€ de la part de la Fondation, 800€ de l'École doctorale et 500€ du CECOJI. L'attribution de cette bourse a été subordonnée à l'obtention d'un ordre de mission de l'Université. Monsieur Bode a décidé de reporter son séjour à début juin. Madame Marguerite Canedo précise que la politique de l'École doctorale droit et science politique a toujours été de financer tous les séjours à l'international, qu'il s'agisse de cotutelles ou pas, alors que d'autres écoles doctorales ont fait un autre choix. Elle ajoute que désormais la somme attribuée par la Fondation ne sera plus versée directement au doctorant mais passera par le Collège qui soit versera aux écoles doctorales soit versera aux équipes de recherche. Monsieur le doyen Eric Gojosso ne peut apporter plus d'informations pour le moment mais précise que le Collège ne fait qu'appliquer une décision prise par l'université et la Fondation. Madame Marguerite

Canedo indique qu'il reste un reliquat de 3000€ et qu'il est envisagé un appel à projets supplémentaire avant l'été.

Madame Marguerite Canedo fait part d'une demande de mobilité courte, celle de Madame Flore Ntsatsiesse qui prévoyait un séjour en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 21 avril. L'École doctorale avait accepté de lui verser 500€, de même que le CECOJI mais elle a décidé d'annuler pour l'instant son voyage.

Madame Marguerite Canedo souhaite également évoquer le dispositif de la thèse de mécénat qui permet à un mécène de défiscaliser 60% de son don. Lors de la réunion du 25 février 2021, le directeur de la Fondation Monsieur Thierry Ferreira a précisé que ce dispositif était compatible avec un financement régional. Madame Céline Lageot demande quels sont les critères que doit remplir le mécène. Monsieur le doyen Eric Gojosso répond que le principal critère est financier : le mécène doit pouvoir financer un contrat ou attribuer une bourse à hauteur de 45000 euros sur trois ans, ce qui suppose un budget solide. Mais il ne lui semble pas qu'il y ait des contraintes de statut. Madame Céline Lageot pense notamment aux institutions européennes. Madame Marguerite Canedo se propose d'interroger Monsieur Thierry Ferreira sur cette question.

- Madame Marguerite Canedo évoque ensuite les comités de suivi individuel (CSI) qui auront lieu les semaines du 14 et du 21 juin. Elle remercie les directeurs et les membres des équipes de recherche qui ont répondu présents et qui se sont mobilisés pour permettre la constitution de ces CSI. Les doctorants sont déjà informés des demi-journées sur lesquelles ils seront auditionnés. Monsieur Charles Dudognon informe qu'à Limoges les CSI auront lieu en septembre, sur trois jours.

- Madame Marguerite Canedo aborde les contrats doctoraux. Le calendrier retenu est le suivant : le dépôt des candidatures se fera du 17 mai au 9 juin midi et les auditions auront lieu le vendredi 11 juin au matin car la date limite de transmission à l'Université est fixée au mardi 15 juin, étant entendu que le 14 juin est mobilisé pour les auditions en CSI. Du côté de Limoges le calendrier est différent : les auditions auront lieu la première semaine de juillet. Monsieur Laurent Desessard demande si le conseil de l'École doctorale aura lieu l'après-midi, afin de transmettre le plus tôt possible à l'Université le classement des candidats. Madame Marguerite Canedo fixe donc le prochain conseil de l'École doctorale le 11 juin après-midi. Concernant le contrat doctoral handicap, Madame Marguerite Canedo précise qu'un candidat sourd en dernière année de Master science politique s'était manifesté auprès de l'école doctorale pour avoir des informations mais sans nouvelles depuis, elle ne sait pas si cette candidature sera confirmée.

- Madame Marguerite Canedo souhaite également faire part aux membres du Conseil d'une nouvelle possibilité de financement de thèse dans le cadre de l'alliance EC2U (European Campus of City-Universities). Il s'agit d'un projet européen d'alliance d'universités, porté et coordonné, à l'Université de Poitiers, par Monsieur Ludovic Thilly. Ce projet est l'un des vingt quatre projets d'alliance retenus par la Commission européenne. Il réunit six autres universités étrangères du groupe de Coimbra et son objectif est de développer un campus européen inclusif qui travaillerait sur des thématiques pluridisciplinaires (éducation,

recherche, innovation) avec la volonté d'associer les communautés académiques (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels). L'Université de Poitiers est soutenue par le gouvernement français et cela permettra de cofinancer six thèses en cotutelle avec des laboratoires des universités partenaires de l'Alliance. Madame Marguerite Canedo indique que Monsieur Michel Boudot a proposé un sujet de thèse pour répondre à cet appel à propositions pour un cofinancement : il s'agirait d'une thèse d'épistémologie juridique dont le titre serait « Les programmes d'enseignement du droit en Europe, étude d'épistémologie juridique ». La thèse se situerait au croisement du droit et de l'éducation. Madame Marianne Faure-Abbad a transmis ce sujet à Monsieur Ludovic Thilly pour s'assurer de sa recevabilité. Monsieur Laurent Dessesard croit savoir qu'il est préférable que d'avoir un lien avec les facultés de l'alliance et d'avoir déjà monté un projet depuis un certain temps pour avoir une chance d'obtenir un financement. Madame Céline Lageot demande s'il est possible aux équipes de recherche de présenter elles aussi des propositions de sujets. Madame Marguerite Canedo l'invite à contacter Madame Marianne Faure-Abbad pour s'en assurer. Monsieur Eddy Lamazerolles demande si ce type de projet a vocation à être renouvelé et si tous les ans nous serons sollicités car il s'agit de projets lourds qui demandent beaucoup de réflexion. Monsieur le doyen Eric Gojosso précise qu'il s'agit cette année du lancement du programme et que ce dispositif va monter en puissance au cours des années à venir et pendant toute la durée de vie du projet. Monsieur Antoine Claeys indique que cette question avait été abordée en commission recherche et que en effet ce dispositif pourrait être récurrent. Pour cette année la date limite de dépôt des propositions était fixée au 26 avril.

- Madame Marguerite Canedo aborde la question des DCACE et indique ne pas avoir pour le moment de calendrier. Monsieur Nelson Ollard demande si cette année les auditions auront lieu au même moment que les CSI, Madame Marguerite Canedo lui répond que tel ne sera pas le cas.

- Autre information, concernant le dispositif « Ma thèse en 180 secondes » : la finale régionale a eu lieu le 18 mars dernier. L'École doctorale avait un candidat en la personne de Monsieur Jérémy Bourgeois, dont le sujet de thèse est le suivant « La lutte contre la criminalité financière », sous la direction de Madame Raphaëlle Parizot et de Monsieur Dimitrios Giannouloupoulos. Madame Marguerite Canedo félicite Monsieur Jérémy Bourgeois qui est arrivé deuxième de cette finale régionale.

- Madame Marguerite Canedo annonce la mise en place de plusieurs séances de préparation à la qualification au concours de maître de conférences pour les doctorants et les jeunes docteurs qui seraient intéressés. Ce projet figure dans le dossier HCERES de l'École doctorale et avait déjà été envisagé par Monsieur le doyen Eric Gojosso. Il a pu être mis en place plus rapidement que prévu grâce à l'initiative de Mme Anne-Laure Girard, suite à laquelle Madame Marguerite Canedo s'est entretenue en visioconférence avec plusieurs enseignants-chercheurs siégeant actuellement au CNU : Monsieur Sébastien Kott, Monsieur Jérôme Bossan, Madame Anne-Laure Girard et Madame Elise Frêlon-Martelly. Un premier atelier est prévu le 7 juin de 10h à 12h en visioconférence. Un deuxième atelier aura lieu en

septembre et sera consacré à la préparation du dossier en lui-même. Madame Marguerite Canedo indique que ces ateliers seront ouverts aux doctorants et jeunes docteurs de Limoges également. Parallèlement, il a semblé intéressant pour les doctorants et jeunes docteurs de pouvoir avoir l'éclairage des présidents des sections CNU eux-mêmes : Monsieur Arnaud Martinon, Président de la section 01, Monsieur Loïc Grard, Président de la section 02, et Monsieur Florient Garnier, Président de la section 03, ont tous répondu favorablement. La présidente de la section 04 n'a pas été sollicitée car aucun doctorant politiste ne s'est dit intéressé. La première conférence aura lieu le 9 juin à 10h avec Monsieur Florient Garnier, à distance. Le 30 juin interviendront Monsieur Loïc Grard et Monsieur Arnaud Martinon. Monsieur Hendrik demande s'il est prévu d'enregistrer les interventions des présidents. Madame Marguerite Canedo lui répond qu'une demande en ce sens pourra leur être faite. Madame Marguerite Canedo relaye une remarque de Monsieur Sébastien Kott qui trouve que les docteurs manquent de conseils et d'accompagnement personnalisé notamment pour la publication d'un article après leur thèse. Il pense souhaitable que des enseignants-chercheurs fassent savoir qu'ils sont prêts à les accompagner dans le projet d'élaboration d'un article qui leur permettrait de renforcer leur dossier en vue d'une qualification. Madame Hélène Boucard propose de faire passer un message au sein des équipes de recherche.

- Madame Marguerite Canedo informe les membres du conseil que l'école doctorale a été contactée par un étudiant de Master 2 de droit à l'université de Rennes, Mathieu Barbe, vice-président de la l'ARES, Fédération nationale des associations représentatives des étudiants en sciences sociales. Cette fédération a pour projet de mener des concertations régionales puis nationales, qu'elle a baptisées « rencontres du troisième cycle », sur plusieurs thèmes concernant les doctorants : le statut du doctorant, le déroulement de la thèse, l'encadrement et l'après-thèse. Monsieur Barbe a proposé à l'Ecole doctorale de s'associer à leurs tables rondes pour contribuer à la discussion.

Monsieur Hendrik Eijsberg prend la parole pour évoquer ses échanges avec cette fédération : celle-ci regroupe plusieurs associations qui comportent de plus en plus de doctorants, ce qui pousse l'ARES à se saisir des problématiques des doctorants (financements, poursuite de carrière, etc...). Ils envisagent de mener des tables rondes d'entretien dans deux régions test (Ile-de-France et Nouvelle Aquitaine) pour écrire un livre blanc ensuite. Leur démarche semble bien-intentionnée mais empreinte d'une méconnaissance du doctorat ainsi qu'un manque de réalisme sur leur calendrier (entretiens prévus en avril/mai, événement national en juin/juillet). Trois thématiques ont été identifiées pour leurs travaux : le statut du doctorant (selon eux, le statut d'étudiant mais également de jeune chercheur est flou), la reconnaissance des compétences des docteurs (la fiche RNCP du doctorat) et les modalités de financement des thèses. Monsieur Hendrik Eijsberg indique qu'il reviendra vers madame la directrice et monsieur le directeur du Collège Doctoral si l'ARES devait le recontacter avec des propositions concrètes d'événement.

- Madame Marguerite Canedo signale que la Conférence des directeurs d'écoles doctorales a été saisie le 10 mars à la demande de Madame Emmanuelle Saulnier-Cassia professeur à

l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, car celle-ci est confrontée à l'obligation que veut lui imposer son université d'exiger des candidats souhaitant s'inscrire en doctorat un financement dédié à la thèse. Cette enseignante a contacté plusieurs directeurs d'écoles doctorales à ce sujet. Il ressort de ces nombreux échanges que cette exigence n'a aucun fondement textuel car l'arrêté de 2016 ne le mentionne pas (mais ne l'interdit pas non plus, certes). Les arguments qui sont opposés aux collègues juristes pour imposer cette exigence sont divers : ne pas faire de différence entre les disciplines, éviter la paupérisation des doctorants, réduire le taux d'abandon, répondre à des demandes de l'HCERES et réduire la durée des thèses. Il est ressorti de ces échanges que concernant les écoles doctorales de droit, aucune pour le moment ne s'est vu imposer ce type d'obligation même si certains directeurs ont avoué ressentir une certaine pression dans ce sens. Un rapport de l'inspection générale de l'éducation et de la recherche sur le doctorat de juillet 2020 recommande d'inscrire dans les textes l'exigence d'un financement dédié pour entamer un doctorat.

Monsieur Hendrik Eijsberg indique qu'il ressort du rapport qui avait été commandé par le Ministère (principalement sur l'absence de suivi des doctorants après la thèse) et des textes qui accompagnaient la loi sur la LPR, le souhait d'imposer un financement dédié assorti de la promesse d'augmentation du nombre de financements doctoraux.

Pour compléter ces éléments, Monsieur Laurent Desessard indique que le rapport de concertation sur le recrutement des enseignants chercheurs qui vient d'être publié ne va pas du tout dans ce sens puisqu'il envisage des doctorats non financés mais avec un plus fort encadrement en début de thèse et l'idée qu'il faudrait l'avis de l'école doctorale et des équipes de recherche avant de permettre la préparation d'une thèse sans financement.

Madame Marguerite Canedo conclut en disant que grâce à Monsieur le doyen Eric Gojosso elle a pu prendre connaissance d'une décision du Défenseur des droits de 2011 relative à une réclamation introduite par un étudiant qui s'était vu opposer un refus d'inscription en thèse (en mathématiques) fondé sur les modalités de financement de sa recherche. Le défenseur des droits a estimé que ce refus présentait un caractère discriminatoire. Madame Marguerite Canedo a donc transmis cette décision à Madame Emmanuelle Saulnier-Cassia qui s'est dite rassurée de pouvoir présenter à son Université un document officiel en la matière.

Madame Marguerite Canedo indique que la vice-présidente de Paris Saclay, madame Sylvie Pommier, à l'origine de cette obligation de financement dédié à la thèse au sein de son établissement, est également présidente du Réseau National des Collèges Doctoraux. Certains directeurs d'Ecole doctorale se sont inquiétés de ce qu'elle pourrait peut-être chercher à imposer cette obligation à l'échelle nationale. Monsieur Hendrik Eijsberg, actif au sein du Réseau en question, indique qu'il ne s'agit pas du consensus exprimé au sein du Réseau. La position de Madame Pommier est spécifique à l'Université Paris Saclay où les sciences humaines, droit compris, sont minoritaires et où la pratique des sciences dures tend à s'imposer comme étant la norme.

- Madame Marguerite Canedo dit avoir eu connaissance par Monsieur Hendrik Eijsberg d'un rapport sur la formation des avocats d'octobre 2020, dans lequel il est proposé de maintenir

la passerelle qui permet aux docteurs en droit de s'inscrire directement à l'école des avocats sans passer l'examen d'entrée su CRFPA mais en réservant ce dispositif aux seuls docteurs qui auraient accompli un service d'enseignement durant leur thèse (60h d'enseignement sur deux ans). Plusieurs voix se sont élevées contre cette proposition et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a lui-même émis un avis défavorable.

- Madame Marguerite Canedo revient sur le dossier de Madame Kamara Nawa qui demandait une inscription en thèse au titre des inscriptions dérogatoires car elle ne remplissait pas les conditions de notes. Le conseil avait décidé de l'autoriser à s'inscrire en thèse sous la condition d'obtenir la convention Cifre qu'elle souhaitait solliciter. L'Ecole doctorale n'a pas de nouvelles de cette doctorante et Mme Laporte-Legeais se propose de la contacter.

- Madame Marguerite Canedo annonce dans un dernier point avoir été sollicitée pour des demandes d'inscription en thèse à distance. Elle a interrogé Madame Barbara Mérigeault sur ce point qui lui a répondu qu'il n'était pas possible, à l'Université de Poitiers, de préparer un doctorat à distance.

- Monsieur Charles Dudognon intervient pour les informations de Limoges :

* une journée de valorisation du doctorat avait été programmée fin mai 2021 mais elle a été annulée en raison du contexte sanitaire ; elle sera reprogrammée au printemps 2022

* le concours Jean-Claude Cassaing vient d'être lancé pour tous les docteurs de l'Université de Limoges ayant soutenu en 2020 : trois prix de thèse seront délivrés (le Prix de l'Université de Limoges, le Prix de l'innovation, financé par l'Agence de valorisation de la recherche universitaire en Limousin, et le Prix de l'entrepreneuriat financé par Limoges-métropole) dotés de 3000€ chacun. Les auditions auront lieu le 28 mai.

* L'élection des représentants des doctorants au conseil de l'École doctorale est programmée dans les toutes prochaines semaines avec un mandat d'une année (jusqu'en septembre 2022).

- Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais fait part au conseil de deux expériences récentes qu'elle a vécues et dont elle a eu écho :

* Un colloque d'une journée sur l'innovation sociale a été annulé et s'est vu transformé en quatre webinaires d'une heure, toujours le même jour et à la même heure, pendant la pause méridienne, pour permettre au plus grand nombre d'y assister. Ceux-ci ont finalement touché beaucoup de monde.

* En mathématiques fondamentales, les doctorants ont l'habitude d'organiser via les écoles doctorales, des conférences : chaque doctorant vient présenter un point de sa thèse, sur un format très court (pas plus d'une heure). Avec les contraintes sanitaires actuelles, ce conférences se font à distance et ont débordé de leurs cadres locaux et régionaux : elle ont été organisées à l'échelle nationale et internationale, sans nécessiter de moyens, par le biais

de réseaux. Deux ou trois conférences sont ainsi programmées par semaine. Les enseignants sont présents également pour émettre des observations.

Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais se demande si l'on ne pourrait pas reproduire ce schéma dans le monde de la Francophonie, en partant de l'École doctorale. Madame Marguerite Canedo répond que, en effet, on pourrait tirer de la situation actuelle un bien car nous sommes tous désormais amenés à utiliser les outils informatiques. Elle s'interroge cependant sur le choix des thématiques abordées. Pour Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais l'initiative de l'intervention viendrait du doctorant qui choisirait son thème ou son sujet, avec l'accord de l'équipe de recherche et de son directeur de recherche. Monsieur Nelson Ollard intervient pour dire l'association Thesa Nostra a aussi pensé à cette idée d'un séminaire où un doctorant viendrait présenter ses travaux ou un point qui l'intéresse et échangerait ensuite avec les personnes présentes. Madame Marguerite Canedo est d'accord pour le faire à titre expérimental. Madame Marie-Eugénie Laporte-Legeais pense qu'il faut essayer de sortir de nos frontières.

Monsieur Hendrik Eijsberg signale aux membres du conseil que des doctorants de Poitiers ont mis en place de tels échanges sur le réseau social Discord. Cette dynamique est apparue lors du confinement de 2020 à l'initiative des doctorants eux-mêmes. Le risque est que l'engagement des doctorants soit moins spontané si le système est institutionnalisé

- Monsieur Philippe Lagrange apporte au conseil une information : dans le cadre d'un réseau régional de recherche qui a été constitué entre toutes les universités de la Nouvelle Aquitaine, le réseau EDAP (Europe droit et action publique), sont organisées des doctoriales par l'Université de La Rochelle. Le thème de cette année est « les crises et le droit et le droit des crises ». Ces doctoriales sont ouvertes à tous les doctorants des universités de la Nouvelle Aquitaine. Elles sont prévues les 17 et 18 juin 2021. Monsieur Philippe Lagrange invite tous les doctorants qui le souhaitent à se rendre à ces doctoriales, les frais étant pris en charge par ce réseau.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil du 28 janvier 2021

Des imprécisions ont été formulées, le procès-verbal est approuvé mais sera donc corrigé et complété.

3/ Périodicité des conseils de l'École doctorale

Madame Marguerite Canedo aborde le troisième point de l'ordre du jour : la tenue des conseils de l'école doctorale. Selon l'habitude et en fonction des besoins, il y a trois ou quatre conseils par an. Madame Marguerite Canedo interroge les membres du conseil sur le maintien de cette formule. Ceux-ci se disent favorables. Le prochain conseil aura lieu le 11 juin après-midi car il faudra approuver le classement des contrats doctoraux. Il tiendra vraisemblablement lieu de dernier conseil de l'année universitaire. En effet, Monsieur le

doyen Eric Gojosso confirme que le conseil n'a pas à valider les avis émis par les CSI en vue des réinscriptions en thèse, pas plus qu'il n'a à se prononcer sur le recrutement des DCACE. Cette périodicité est approuvée à l'unanimité.

4/ Inscriptions dérogatoires (conditions)

Madame Marguerite Canedo rappelle les conditions de notes qui sont fixées pour s'inscrire en doctorat : 12/20 de moyenne en Master 2 et 14/20 au mémoire de recherche fondamentale ou 16/20 au mémoire de recherche appliquée. Madame Marguerite Canedo s'interroge sur l'opportunité de déroger à la note de mémoire de recherche fondamentale car 14/20 ne lui semble pas une note extraordinaire et il peut paraître étonnant d'admettre en thèse un étudiant qui n'a pas fait ses preuves à l'occasion de ce premier vrai exercice de recherche qu'est le mémoire.

Monsieur le doyen Eric Gojosso n'est pas opposé au durcissement de cette note mais il rappelle qu'il s'agit que cette prescription a été introduite à la demande de l'HCERES.

Monsieur Hendrik Eijsberg demande si on peut connaître le taux de réussite au doctorat pour les doctorants qui ont eu une dérogation. Monsieur le doyen Eric Gojosso lui répond que c'est trop tôt car ce dispositif n'est mis en place que depuis janvier 2018 et il n'y a pas pour le moment d'indicateurs, les thèses en droit se faisant sur une durée supérieure à trois ans. Madame Marguerite Canedo propose alors d'attendre d'avoir des éléments chiffrés pour éventuellement modifier ses conditions de notes. Monsieur Hendrik Eijsberg dit qu'il serait intéressant de faire une évaluation à mi-chemin sur la base des CSI pour déjà en tirer une première conclusion.

Monsieur Jérémy Bourgaïs intervient pour porter la voix de certains doctorants (étrangers, ou en reprise d'études par exemple) et pour signaler que certains étudiants qui n'ont pas obtenu les notes demandées, ont cependant pu démontrer au cours de leur Master leur aptitude à progresser tout au long de l'année et démontrer ainsi qu'on a eu raison de leur faire confiance.

Monsieur Philippe Lagrange souhaite que l'on conserve cette possibilité de dérogation.

Après avoir entendu ces arguments, Madame Marguerite Canedo décide de conserver cette dérogation et de faire un suivi plus poussé de ces doctorants à l'occasion des CSI, en attendant d'avoir des éléments d'appréciation plus précis.

5/ Soutenances de thèses (mentions)

Madame Marguerite Canedo interroge les membres du conseil sur le maintien des mentions à l'occasion des soutenances de thèse. Une décision avait été prise sur ce point lors d'un conseil de l'École doctorale le 10 janvier 2017 : l'École doctorale conserverait la possibilité de

faire état d'une mention dans le rapport de soutenance à l'exclusion du procès-verbal de soutenance.

Madame Marguerite Canedo veut s'assurer qu'en la matière toutes les équipes de recherche tous les jurys poitevins (en droit) ont les mêmes pratiques. Elle souhaite demander aux membres du conseil si, au vu de l'évolution depuis 2017, cette position doit être maintenue.

Monsieur le doyen Eric Gojosso explique la raison pour laquelle cette décision avait été prise en 2017 : la mention était valorisable sur un CV. Depuis lors, cinq années se sont écoulées et on peut penser que les milieux professionnels ont pris acte de la disparition des mentions et qu'elles ne sont plus appliquées à l'Université que de manière très marginale. Il convient selon lui de poser la question aux doctorants : est-ce que la mention a un sens pour vous ?

Madame Leslie Amrane prend la parole pour dire qu'elle souhaite le maintien de la mention car pour elle il s'agit de la reconnaissance de la qualité du travail. Monsieur Jérémy Bourgeois dit ne pas s'être posé la question. Monsieur Pierre Deschemps a un sentiment partagé sur ce sujet. Madame Justine Vallot prend la parole pour dire qu'il serait nécessaire de connaître les critères d'obtention de cette mention. Elle ne peut se prononcer immédiatement et propose de demander l'avis aux autres doctorants.

La vraie question est de savoir s'il est de l'intérêt des doctorants de maintenir, à Poitiers, l'expression d'une mention. Madame Marguerite Canedo a interrogé à ce sujet des enseignants siégeant au CNU et ils affirment de façon unanime (et quelles que soient les sections) que le CNU ne tient pas compte de la mention au moment de se prononcer sur la qualification aux fonctions de MCF.

Monsieur Philippe Lagrange intervient pour dire qu'en sa qualité de président de jury de thèse, il a bien souvent été mis dans des situations inconfortables sur ce point.

Monsieur Charles Dudognon précise qu'il n'y a plus de mention dans les rapports de Limoges.

Madame Marguerite Canedo demande alors aux membres du conseil s'il faut attendre la position des doctorants, sachant qu'ils n'ont sans doute pas les éléments leur permettant de se prononcer. Madame Hélène Boucard propose que l'on vote tout de suite sur la suppression de la mention. Le résultat du vote est le suivant :

- 3 abstentions
- 2 votes contre
- 8 votes pour

La mention est donc supprimée. Monsieur Eric Gojosso insiste dès lors sur la nécessité d'éviter, dans les rapports de soutenance, les formules, devenues parfois courantes ailleurs, destinées à contourner cette suppression et qui n'ont guère de sens.

Madame Hélène Boucard souhaite évoquer un problème de signatures manquantes sur certains rapports de soutenance. Madame Marguerite Canedo pense que les délégations de signature mises en place depuis la crise sanitaire du fait que les membres extérieurs du jury siègent à distance expliquent sans doute cela et admet qu'il serait pertinent que l'École

doctorale, dans ce cas, joigne systématiquement la liste de ces délégations au rapport de soutenance. Madame Laurence Leturmy fait remarquer, pour sa part, qu'il serait sans doute plus simple et préférable que chaque membre du jury appose sa signature sur le document par voie électronique, comme cela se fait d'ailleurs régulièrement.

6/ Point sur les comités de suivi individuel 2021 (Poitiers)

Madame Marguerite Canedo souhaite que les directeurs de thèse et les directeurs d'équipes de recherche attirent l'attention des doctorants sur le sérieux avec lequel doit être rédigé le rapport d'avancement. Elle souhaite également que les directeurs de thèse veillent à argumenter leur position pour que le comité puisse se prononcer en pleine connaissance de cause. Elle indique que la priorité pour ces CSI est donnée au présentiel et qu'elle ne souhaite pas faire une seconde session en septembre. Tous les doctorants seront auditionnés y compris ceux qui sont censés soutenir avant la fin de l'année, l'expérience montrant que certains n'y parviennent finalement pas. Seuls seront dispensés d'audition les doctorants pour lesquels la date et la composition du jury de soutenance auront déjà été communiqués à l'Ecole doctorale.

Madame Marguerite Canedo demande s'il est opportun d'envoyer aux membres des comités de suivi, en vue des auditions, le rapport d'avancement de thèse du doctorant ainsi que la lettre du ou des directeurs de thèse afin qu'ils puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Madame Hélène Boucard fait toute confiance à la directrice de l'école doctorale pour présenter aux membres du CSI une synthèse fidèle de ces documents avant chaque audition.

7/ Questions diverses

En l'absence de questions diverses, Madame Marguerite Canedo remercie les membres du conseil et clôt la réunion en formation plénière. La séance est levée à 17h.

La secrétaire de séance



Madame Karine Corre
Responsable administrative

La directrice de l'école doctorale



Madame Marguerite Canedo